

VALMAG

LE MAGAZINE DU VALTOM // N°29 - Décembre 2020

SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



P6 TRAITEMENT ET VALORISATION DE L'AMIANTE LIÉ

Un nouveau service sur le territoire



P8°11 GESTION DES DÉCHETS ORGANIQUES

Dossier spécial



Nous vivons une année 2020 très particulière. La crise sanitaire que nous traversons nous force à adapter nos modes de vie. En découle, une modification des déchets que nous produisons au quotidien. En effet, nous avons vu apparaître, en nombre, ces derniers mois de nouveaux déchets à prendre en charge ; les masques, les gants et les mouchoirs.

En raison de leur caractère infectieux, des consignes spécifiques ont été prodiguées pour les collecter et les traiter au mieux tout en préservant la santé de nos agents sur le terrain.

En effet, les masques, les gants et les mouchoirs doivent être jetés dans un sac plastique dédié, résistant et conservé 24h avant d'être jeté dans la poubelle des ordures ménagères.

Nous avons malheureusement constaté la présence régulière de masques et de gants dans le bac de déchets recyclables.

Ils se sont donc retrouvés sur les tapis des centres de tri, sur lesquels les déchets sont triés manuellement plaçant ainsi les agents concernés dans des situations d'anxiété et à risque.

Nous sommes conscients des contraintes que ces consignes particulières imposent mais ces gestes sont indispensables afin de protéger les personnes qui assurent le service d'utilité publique de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Pour des raisons de salubrité publique, ce service ne peut être interrompu. C'est pourquoi, j'invite chaque citoyen à les respecter scrupuleusement.

Les différents métiers de collecte et de traitement des déchets sont des métiers de l'ombre. Une fois les poubelles sorties, qui se soucient de leur devenir et des personnes en charge de les gérer ?

Cette épidémie a permis de prendre conscience que des femmes et des hommes sont toujours là pour assurer un service indispensable à notre quotidien. Cette prise de conscience a fait apparaître de nouveaux comportements bienveillants vis-à-vis d'eux pendant le confinement. Exerçant un métier difficile, j'espère qu'ils continueront d'être soutenus à l'avenir.

Nous avons besoin d'eux et je tiens à les remercier sincèrement pour leur disponibilité et leur implication au service de l'intérêt général.



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM

EDITION

AU SOMMAIRE

AU FIL DES ACTUS

P3

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE INSCRITE DANS LA CONTINUITÉ

P4

- LA NOUVELLE ÉQUIPE ÉLUE DU VALTOM

TRAITEMENT ET VALORISATION DE L'AMIANTE LIÉ

P6

- UN NOUVEAU SERVICE SUR LE TERRITOIRE

GESTION DES DÉCHETS ORGANIQUES

P8-11

- UN SCHÉMA TERRITORIAL EXEMPLAIRE ET NOVATEUR

- NON AU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS !

ABONNEZ-VOUS AU VALMAG

Pour recevoir les prochains numéros, merci de renvoyer le coupon ci-dessous à l'adresse suivante : VALTOM - Abonnement VALMAG - 1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par e-mail à : frobert@valtom63.fr

Je souhaite recevoir les prochains numéros du Valmag : Par mail Par courrier

Nom : Prénom :

Mail :

Adresse :

CP : Ville :

Au fil des actus

P.3

RÉSEAUX SOCIAUX : SUIVEZ-NOUS !

L'actualité zéro déchet vous intéresse ?
Vous souhaitez en savoir plus sur le tri et le recyclage ?
Envie de vous lancer dans le jardinage naturel ?

Le VALTOM est présent sur les réseaux sociaux ...

Retrouvez-nous dès maintenant sur



à bientôt !



UNE NOUVELLE ÉDITION DU SPRINT CIRCULAIRE



Cette année encore, durant la semaine européenne du développement durable, 15 porteurs de projets se sont réunis pour participer à une journée d'accompagnement d'initiatives zéro déchet et économie circulaire.

Le rendez-vous, organisé avec Cocoshaker, a débuté par une matinée de co-développement, qui a permis à chaque participant d'échanger sur son projet.

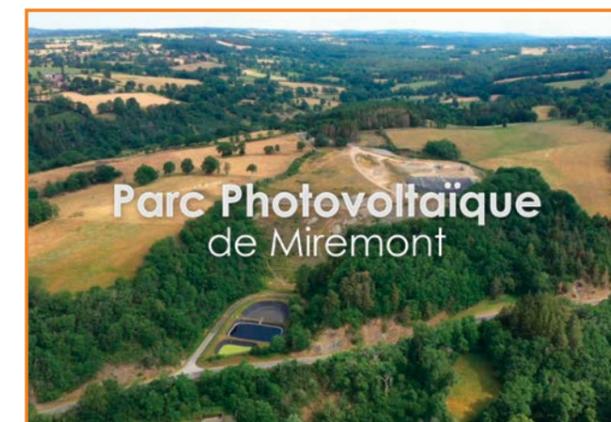
De la location de toilettes sèches aux aménagements paysagers comestibles, en passant par le recyclage de fourrures, les thématiques abordées étaient innovantes et variées. L'après-midi, des sessions de speed meeting avec des professionnels ont permis de répondre aux questions des participants et d'entrer pour certains dans une phase de mise en œuvre. **Bon courage à eux !**

DU STOCKAGE DE DÉCHETS À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE...

Reconvertir d'anciennes Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux en centrales photovoltaïques, c'est le projet mené par VALTOM Energie Solaire sur quatre sites du territoire.

Les travaux débutés sur le site du Milliazet à Miremont s'acheveront au printemps. Retrouvez le film des travaux sur la vidéothèque du site www.valtom63.fr.

Trois autres sites suivront (à Ambert, Clermont-Ferrand et Culhat) et permettront d'alimenter, à terme, plus de 5 000 foyers en énergie verte et locale.



Parc Photovoltaïque de Miremont



UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

P.4

LA NOUVELLE ÉQUIPE ÉLUE DU VALTOM

Suite aux élections communales et intercommunales, le comité syndical du VALTOM, composé de 36 délégués représentant les 9 collectivités adhérentes, s'est réuni le 29 septembre pour procéder à l'élection du Président, des Vice présidents, du bureau et des différentes commissions du syndicat.

Sous la conduite de M.Laurent Battut, réélu Président, cette nouvelle gouvernance en majorité renouvelée (28 sur 36) souhaite mener à terme les projets ambitieux et exemplaires du syndicat pour le territoire mais également conduire des actions innovantes en faveur de l'économie circulaire locale tout en favorisant le changement de comportement vers moins de déchets et plus de tri.



POINT DE VUE



Laurent BATTUT
Président du VALTOM
et du SICTOM Pontaugur Pontgibaud

Quels sont les grands objectifs de ce nouveau mandat ?

Je m'inscris dans la continuité en souhaitant poursuivre les politiques de réduction, de valorisation des déchets et de transition énergétique menées par le VALTOM avec notamment la conduite de nombreux projets de création d'énergie à partir des déchets. « Il est enthousiasmant de porter ce type de projets durant un mandat mais ces projets d'envergure

nécessitent une volonté politique forte et partagée avec une vision à long terme. Pour cela, nous avons la chance d'avoir le VALTOM, véritable espace collaboratif et terrain d'expérimentation au service de ses collectivités adhérentes, des usagers et de l'économie locale. Et dans le contexte actuel, il convient de favoriser le « travailler ensemble » pour aller plus loin. C'est le sens que j'ai souhaité donner à ma candidature et je suis ravi d'avoir été entendu et suivi. »

5 VICE-PRÉSIDENT·E·S VONT L'ACCOMPAGNER DURANT CE MANDAT :

M. Laurent BRUNMUROL

Clermont Auvergne Métropole



- Prospective,
- Innovations,
- STGDO*.

M. Lionel CHAUVIN

Syndicat du Bois de l'Aumône



- Administration générale,
- Gestion du personnel.

M. Pierre RAVEL

Sictom Issoire Brioude



- Économie circulaire,
- Prévention.

Mme Claire LEMPEREUR

Sictom des Combrailles



- Affaires financières,
- Prospectives budgétaires.

M. Marc MENAGER

CC* Ambert Livradois Forez

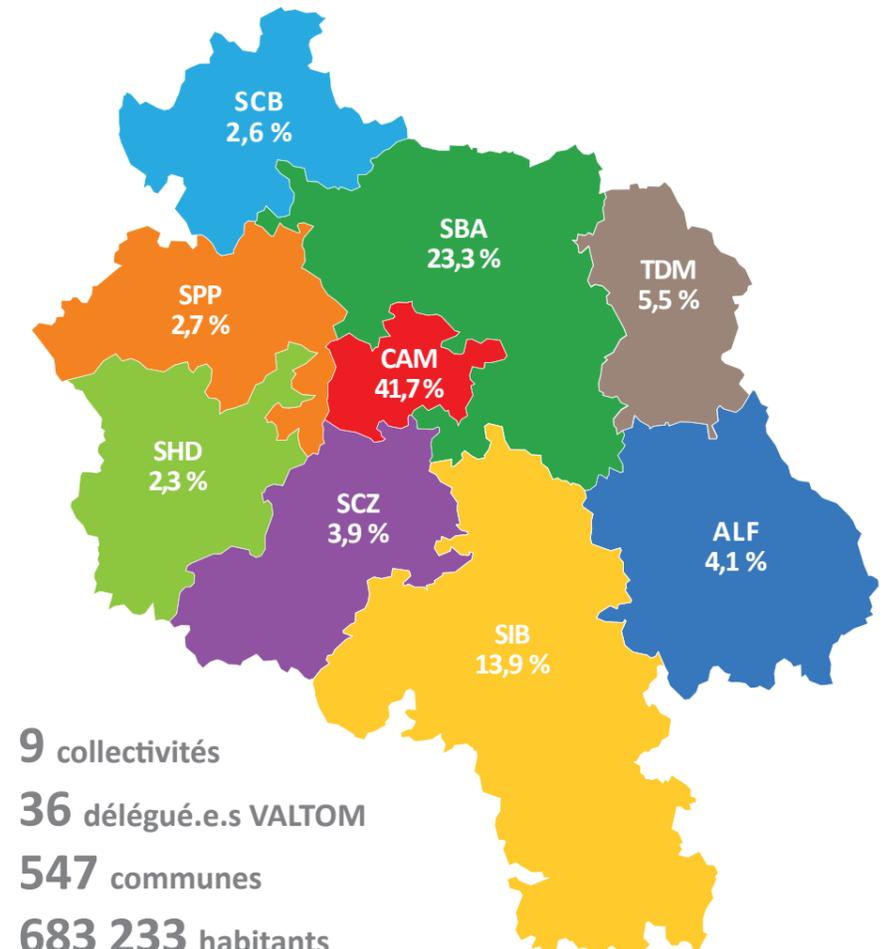


- Valorisation,
- Recyclage,
- Nouveaux projets.

INSCRITE DANS LA CONTINUITÉ

*STGDO: Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques. | *CC : communauté de communes. LEXIQUE

P.5



9 collectivités
36 délégué.e.s VALTOM
547 communes
683 233 habitants

LES DÉLÉGUÉ·E·S TITULAIRES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRAUDOIS FOREZ	DAURAT Jean-Claude
	MENAGER Marc
	AUSLENDER Jérôme
	BIRARD Cécile
	BONNET Nicolas
	BRIAT Dominique
	BRUN Evelyne
	BRUNMUROL Laurent
	CHABRILLAT Rémi
	CINEUX Cyril
	CLEMENT Jean-Marie
	DAVID Marie
	GUITTON Florent
	LANDIVAR Diego
LAROUDIE Fabienne	
RENIÉ Stanislas	
SICTOM DES COMBRAILLES	BOULEAU Bernard
	LEMPEREUR Claire

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE	SICTOM DES COUZES	CHASSARD Frédéric
	MEALLET Roger Jean	
	CHAMPOUX Bruno	
	CHAUVIN Lionel	
	LAGRU Alain	
SMCTOM HAUTE DORDOGNE	LOBREGAT Stéphane	
	MAILLARD Guy	
	TRICHARD Dorothée	
SICTOM ISSOIRE BRIOUDE	CHAUCOT Gérard	
	CLAMADIEU Yves	
	BEAUD Gérard	
SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD	FROMAGE Catherine	
	GARNIER Alain	
	RAVEL Pierre	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE MONTAGNE	BATTUT Laurent	
	GADIER Michelle	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE MONTAGNE	CAYRE Philippe	
	DUBIEN Ghislaine	



TRAITEMENT ET VALORISATION

P.6

UN NOUVEAU SERVICE SUR LE TERRITOIRE

Utilisé massivement en France pendant plusieurs décennies pour ses propriétés isolantes, de résistance au feu et son faible coût de production, l'amiante est interdit depuis 1997 mais reste néanmoins présent dans de nombreux bâtiments et équipements.

Invisibles, inodores, ne grattant pas, les fibres d'amiante constituent un problème majeur de santé publique et de santé au travail, toutes les variétés étant classées comme cancérogènes. En France, le gisement d'amiante est estimé entre 3 et 5 millions de tonnes, soit 50 à 80 kg par habitant, principalement incorporé dans les produits de construction.

Comment réagir en tant que particulier si vous trouvez de l'amiante chez vous et surtout comment l'évacuer en toute sécurité ?

UN MATÉRIAU LARGEMENT UTILISÉ ET PRÉSENT PARTOUT | MAIS OÙ EN TROUVE-T-ON ?

A l'occasion d'un emménagement, de travaux, il est possible de trouver des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans un bâtiment (cf. : schéma ci-contre). Le principe de précaution doit alors s'appliquer : **tout les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante doivent être considérés comme amiantés !**

Les déchets contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante doivent alors être orientés dans les filières appropriées et ne doivent **surtout pas être déposés dans les ordures ménagères (bac gris) ou à la déchèterie** (bennes d'encombrants ou de gravats). En effet, un bout de tôle en fibro-amianté peut polluer 10 m³ de gravats, qui seront alors considérés comme entièrement « contaminés » et qui ne pourront pas être valorisés. Le coût de l'opération de désamiantage pour une benne s'élève à plus de 4 500 €, pris en charge par la collectivité (la gestion d'un dépôt sauvage d'amiante représente quant à lui un coût de 3 000 à 4 000€).

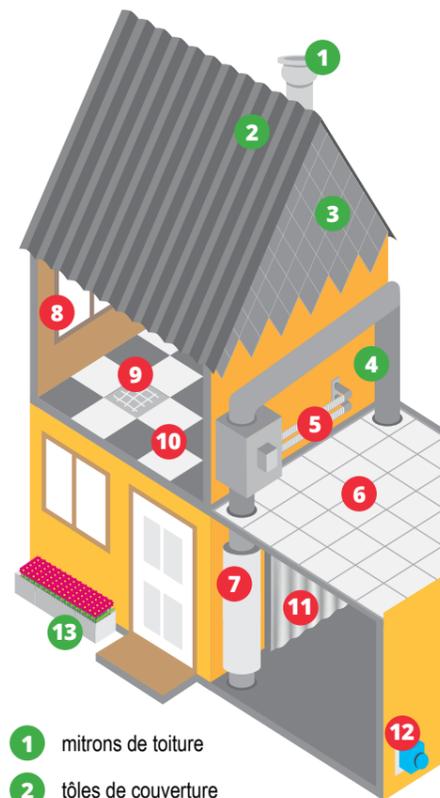
Outre l'impact financier, l'impact de ces comportements est aussi environnemental et humain car ils peuvent représenter un risque pour la santé des personnels de déchèterie et de collecte ayant été en contact avec le chargement sans équipements adaptés.

Dans tous les cas, l'intervention directe par des particuliers sur des matériaux amiantés doit être **exceptionnelle, limitée** et ne doit concerner que des **éléments isolés** d'amiante lié en très faible quantité.

Pour des travaux importants de désamiantage, **il est nécessaire de faire appel à une entreprise certifiée**. Rendez-vous sur les sites des organismes accrédités par le COFRAC* pour trouver un prestataire certifié près de chez vous :

- www.qualibat.com
- www.certification.afnor.org
- www.global-certification.fr

Chaque année, 25 000 chantiers de désamiantage sont déclarés et près de 220 000 tonnes sont ainsi traitées, principalement en enfouissement sur des installations spécifiques.



- 1 mitrons de toiture
- 2 tôles de couverture
- 3 plaques de bardage
- 4 conduits
- 5 tresses
- 6 plaques de faux plafond
- 7 calorifugeages
- 8 mastics vitriers & joints de fenêtres
- 9 colles amiantées (en sous face de dalle plastique)
- 10 revêtements de sol (dalle ou lé)
- 11 rideau coupe-feu
- 12 joints amiantés de compteur à gaz
- 13 bac horticole, jardinière
- éléments acceptés pour les collectes

DE L'AMIANTE LIÉ

*COFRAC : Comité Français d'Accréditation | *ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

P.7

UN NOUVEAU SERVICE GRATUIT DE COLLECTE PROPOSÉ À TOUS LES HABITANTS DU TERRITOIRE DU VALTOM

Pour faciliter l'évacuation en toute sécurité de l'amiante pour les particuliers, les collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire proposent désormais à l'ensemble de leurs usagers un service de prise de rendez-vous et de dépôt sur l'ensemble du territoire.

Pour bénéficier de ce service, **contactez la collectivité en charge de la collecte des déchets ménagers de votre lieu de résidence** (pour la connaître, rendez-vous sur www.valtom63.fr et entrez votre code postal dans la rubrique près de chez moi).

Elle vous informera des modalités de collecte en place sur votre territoire (dates des collectes ponctuelles, prise de rendez-vous,...) et des précautions à respecter pour la manipulation et le transport de vos déchets. A noter que ce service concerne **uniquement l'amiante lié des particuliers en faible quantité**.

QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?

DÉCHETS ACCEPTÉS amiante lié uniquement

Il s'agit d'amiante FIBROCIMENT tel que des éléments intègres de bardage, de revêtement ou de couverture (plaque plane, profilée, tôle ondulée, ardoise, plaque décorative), de canalisation (vide-ordure, cheminée, évacuation/adduction eau...), bac horticole type jardinière.

DÉCHETS REFUSÉS amiante libre

(joint, flocage, enduit, calorifugeage de tuyau de chaudière...).

Ces déchets doivent être pris en charge par une entreprise certifiées et traités sur un site agréé.

Ces déchets seront ensuite orientés vers des casiers d'enfouissement dédiés et conçus pour éviter toute propagation dans l'air et les sols.

En cas de volume supérieur à 100 kg/an, vous pouvez contacter directement l'un des sites ou prestataires du territoire qui accepte l'amiante lié afin de convenir des formalités administratives, financières et des modalités de conditionnement et de déchargement :

- ISDND* d'Ambert : **06.28.91.86.16**
- ISDND* de Saint-Sauves-d'Auvergne : **04.73.21.85.76**
- PRAXY Issoire : **04.73.55.60.00**
- VEOLIA Gerzat : **04.73.24.54.71**

Enfin, **des aides financières peuvent être sollicitées pour les travaux d'élimination ou d'isolation de matériaux contenant de l'amiante**. Pour cela, vous pouvez contacter l'Agence Nationale de l'Habitat (plus d'infos sur www.anah.fr)



NOUVEAU SERVICE expérimental & gratuit POUR LES PARTICULIERS

COLLECTE DE L'AMIANTE LIÉ SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

SERVICE GRATUIT DÉDIÉ AUX PARTICULIERS
UNE FOIS PAR AN ET PAR FOYER
POUR UN APPORT DE 100 KG MAXIMUM D'AMIANTE LIÉ
 (équivalent à 6 tôles de fibrociment OU 4 mètres linéaires de conduit OU 4 jardinières)

VALTOM
Valorisons notre avenir

a
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-ANNE-ALPES

EN BREF... SI VOUS AVEZ DE L'AMIANTE LIÉ :

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE SYNDICAT DE COLLECTE DES DÉCHETS :

- Récupérez un contenant gratuit.
- Prenez RDV pour le dépôt.

PRÉSENTEZ VOUS AU RDV :

- Apportez les déchets conditionnés dans le contenant.
- Respectez impérativement les consignes de sécurité.

LIMITÉ À UN APPORT DE 100KG/AN/FOYER MAXIMUM



GESTION DES DÉCHETS

P.8

UN SCHÉMA TERRITORIAL EXEMPLAIRE ET NOVATEUR

La législation ainsi que le plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers adopté en 2019 fixent les objectifs suivants :

- -15% de déchets ménagers d'ici 2030 par rapport à 2010 (-2% pour le VALTOM en 2018),
- 65% de valorisation matière y compris organique des déchets ménagers en 2025,
- proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour tous les usagers au 1^{er} janvier 2024 au plus tard,
- -50% de gaspillage alimentaire en 2030 par rapport à 2010,
- -50% du stockage en 2025 par rapport à 2010 (-68% pour le VALTOM en 2019).

Afin d'améliorer la valorisation des déchets organiques et de répondre à ces nouvelles contraintes réglementaires le VALTOM et ses collectivités adhérentes ont élaboré un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO). Validé à l'échelle du VALTOM en juin 2019, il sera décliné, localement par chaque collectivité selon les spécificités de son territoire.

TOUR D'HORIZON DES ACTIONS EN COURS...

UNE COLLECTE DES GROS PRODUCTEURS DE BIODÉCHETS À AMBERT

Quoi ?

Depuis avril 2016, Ambert Livradois Forez a mis en place une collecte hebdomadaire des biodéchets, pour les professionnels dotés de bacs de collecte spécifiques. Depuis août 2020, une deuxième tournée est proposée afin de pouvoir collecter les déchets du marché d'Ambert.

Objectifs :

- Proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour les professionnels

Combien ?

19 établissements et sites sont concernés par cette collecte (restaurants, fleuristes, pâtisseries, associations, établissements scolaires, le marché) 29 tonnes de biodéchets sont détournées des ordures ménagères par an, grâce à cette collecte.

LES +

Les biodéchets de la commune sont valorisés, ils sont mélangés aux déchets végétaux et compostés sur place.



UN SITE MUTUALISÉ DE COMPOSTAGE À L'EPHAD ET AU LYCÉE AGRICOLE DE PONTAUMUR

Quoi ?

Une mini collecte a été mise en place pour acheminer les déchets de l'EPHAD sur le site de compostage situé au lycée. Ce projet, mené en 2017 dans le cadre du dispositif Organicité* de Pontaurmur a nécessité la formation des équipes, la coordination entre les différents sites, une bonne répartition du rôle de chacun ainsi qu'un véritable engagement politique local.

Objectifs :

- Répondre à l'obligation légale de valoriser les déchets organiques pour les producteurs de plus de 10 tonnes / an
- Anticiper la généralisation de cette obligation à tous les producteurs d'ici 2024
- Réaliser des économies sur la gestion des biodéchets

Combien ?

- 15 tonnes de déchets alimentaires détournés / an
- 15 tonnes de déchets verts transformés en broyat sont détournés des déchèteries par an grâce à cette collecte.

LES +

La phase d'expérimentation enclenchée depuis 2013 avec le dispositif Organicité* a permis de connaître les forces et les limites de ce type d'action et d'être plus efficace. Dans le cadre du STGDO, une phase de déploiement et de généralisation des sites mutualisés sur l'ensemble du territoire va pouvoir être lancée.



ORGANIQUES

LEXIQUE

*Organicité : Créée en 2013, le programme Organicité® du VALTOM propose des solutions pour gérer localement les biodéchets et ainsi éviter le coût environnemental et économique lié à leur ramassage et leur traitement à travers 5 territoires sont accompagnés actuellement dans la mise en œuvre d'actions concrètes de compostage, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de jardinage naturel.

P.9

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE CHEZ LES RESTAURATEURS

Quoi ?

Suite à un appel à participation lancé en 2019, dix-huit restaurateurs volontaires du territoire se sont engagés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et plus globalement de réduction de leurs déchets dans leur établissement. Ils bénéficient d'un accompagnement de 6 mois à 1 an assuré par l'association Récup et Gamelles.

Cet accompagnement prévoit un diagnostic global de leurs pratiques afin de préconiser un « catalogue » d'actions. Les restaurateurs choisissent ensuite celles qu'ils souhaitent développer, telles que la mise en place du compostage, la réalisation de recettes antigaspi, la création d'un frigo solidaire avec d'autres partenaires locaux ou encore la mise en place d'un système de consigne pour la vente à emporter.

Objectifs :

- Sensibiliser les clients à cette thématique à travers l'engagement des restaurateurs et des actions de communication.
- Réduire leur production de déchets.
- Faire des économies et pouvoir ainsi privilégier l'achat de produits locaux de meilleure qualité.

Combien ?

- Diminution du gaspillage possible de 10% à 20%.

LES +

En parallèle, un autre accompagnement est en cours à destination de la restauration collective (EHPAD, centres hospitaliers, villages vacances, centres de loisirs...) qui ont des marges de réduction du gaspillage très importantes (de 20% à 40%).



LE STGDO, C'EST...

UN CONSTAT :

- 48 kg/an/hab. de biodéchets dans la poubelle de déchets ménagers

DES OBJECTIFS 2019 - 2025 :

- -50% de biodéchets retrouvés dans la poubelle grise
- -12% de déchets verts dans les déchèteries
- 3 fois plus de biodéchets alimentaires méthanisés

UN PLAN D' ACTIONS PARTAGÉ SUR LA BASE DE 4 AXES :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Collecte des biodéchets
- Broyage et compostage
- Jardinage au naturel

UNE PLATEFORME COMMUNALE DE BROYAGE DE VÉGÉTAUX À PARENTIGNAT

Quoi ?

La plateforme de Parentignat est l'une des 1^{ères} plateformes communales de broyage de végétaux à voir le jour sur le territoire. Elle est gérée par la commune de Parentignat et l'Agglomération Pays d'Issoire, avec le soutien du VALTOM et du SICTOM Issoire Brioude.

Sa mise en place s'est accompagnée d'une formation du personnel et des habitants de la commune pour développer la réutilisation du broyat produit dans les espaces verts et les jardins, ce qui permet de limiter l'usage de l'eau et des produits phytosanitaires. En effet, plusieurs fois par an, un broyeur est déplacé sur site. Les habitants peuvent alors récupérer le broyat pour le réutiliser dans leur jardin.

Objectifs :

- Accueillir les déchets verts des usagers et de la commune et les valoriser localement
- Limiter les transports et les quantités de déchets verts déposées en déchèteries.

Combien ?

- 5 tonnes de déchets verts détournés / an

LES +

Dans le cadre du STGDO, il est prévu le déploiement de ces plateformes dans les zones éloignées des déchèteries, ainsi que leur implantation directement dans les déchèteries pour broyer sur place les branches collectées.





GESTION DES DÉCHETS

NON AU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS !

L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne **160 kg de déchets verts par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brûlent**, ce qui représente près d'un million de tonnes chaque année, bien que cette pratique soit interdite.

Des solutions alternatives individuelles ou collectives, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement existent pourtant tels que le compostage, le paillage ou encore l'apport en déchèterie.

BRÛLAGE, ATTENTION DANGER !

Outre les risques d'incendie qu'il génère et des troubles de voisinage causés par les odeurs et la fumée, le brûlage des déchets verts ménagers* contribue significativement à la dégradation de la qualité de l'air et nuit à l'environnement et à la santé.

7 tonnes de particules fines de taille inférieure à 2,5 µm sont émises chaque année à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole par le brûlage des déchets verts des particuliers et des activités agricoles, soit 1,2 % des émissions totales du territoire.

50 kg de déchets verts brûlés équivaut à 13 000 km parcourus avec un véhicule diesel récent. (Source ATMO AuRA - 2016).

En effet, le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante. Elle émet une très grande quantité d'imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides.

Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines et les furanes. Le brûlage des déchets verts émet également beaucoup de monoxyde carbone. En outre, la **toxicité** des substances émises **peut être accrue** quand sont associés **d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

Ces émissions constituent un **impact local fort** sur les concentrations en particules pouvant entraîner des épisodes de pollution et engendrent des conséquences multiples :

- sur la santé des personnes à l'origine du feu et de la population environnante
- sur l'augmentation des risques d'incendie
- sur les milieux naturels, les cultures et les bâtiments (salissures, dégradations)
- la destruction de ressources (déchets verts) pour lesquelles il existe des solutions alternatives de valorisation (dépôt en déchèterie, composteurs, plateformes de broyage et de compostage...)

50 KG DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS C'EST...



...13 000 KM

parcourus par une voiture diesel récente.



...3 MOIS

de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul.



...PLUS DE 100 TRAJETS

aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km.

L'entretien du jardin pour un particulier **génère des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kg** par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

Cette combustion, **peu performante, polluée** d'autant plus quand les végétaux sont humides.

(source ADEME)

ORGANIQUES

UNE PRATIQUE STRICTEMENT INTERDITE

Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers.

Cette pratique peut faire l'objet d'une contravention de 450 euros. Des arrêtés sont pris par département pour réglementer les différentes modalités, en distinguant en général le cas des déchets verts ménagers* et assimilés de celui des activités agricoles et forestières.

De même, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

*Les déchets verts ménagers sont issus des ménages mais également de l'entretien des parcs et jardins des collectivités territoriales (feuilles mortes, déchets d'entretien de massifs, éléments notamment issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres végétaux issus des parcs et jardins).

SANCTION

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 450 €** (art. 131-13 du code pénal).



DES ALTERNATIVES AU BRÛLAGE EXISTENT POUR TRANSFORMER SES DÉCHETS VERTS EN RESSOURCE !

Souvent considérés comme des déchets à éliminer, les résidus de tontes, les feuilles mortes et les branches peuvent être valorisés au sein même de nos jardins et participer à une gestion plus durable de nos espaces de vie.

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en **amendement de qualité pour vos plantes**.



COMMANDER UN COMPOSTEUR

Grâce à notre **module de commande** disponible sur **valtom63.fr**.



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés constituent un **excellent paillis pour le jardin et le potager**. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



APPRENDRE LE JARDINAGE AU NATUREL

En téléchargeant nos **fiches de formations** grâce au QR code ci-contre.



LA DÉCHÈTERIE

Vos déchets verts seront **valorisés en broyat ou compost, en vue d'un retour à la terre**.



TROUVER VOTRE DÉCHÈTERIE

En consultant notre **carte interactive** répertoriant toutes nos installations.



Toute matière non végétale contenue dans vos dépôts en déchèterie **risque de polluer les champs fertilisés** par vos déchets verts !

INVESTISSEZ DANS UNE ÉNERGIE VERTE ET LOCALE

**4 NOUVEAUX PARCS
PHOTOVOLTAÏQUES
POUR ALIMENTER 9 200 HABITANTS
DU PUY-DE-DÔME EN ÉLECTRICITÉ**

Rendez-vous sur valtom63.fr

